

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2018**

Le Conseil se réunit sur convocation du 04 Avril 2018 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (18 présents et 2 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 Avril 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les taux des impôts locaux doivent être fixés pour l'année 2018. Il leur propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les taux 2017.

Les taux 2018 seront donc les suivants :

* Taxe d'habitation =	13.36 %
* Taxe foncière bâtie =	19.31 %
* Taxe foncière non bâtie =	84.06 %

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Un budget total de 4.900 € est attribué aux associations et réparti comme suit :

- ATELIER DES ARTS	460,00 €
- GVA	200,00 €
- CLUB DE FOOT DU MONTCEL	600,00 €
- LES PAPILLONS BLANCS	200,00 €
- ADMR FAMILLES	150,00 €
- APCALB.....	496,00 €
- ACAPIGA.....	200,00 €
- MISSION LOCALE JEUNES.....	200,00 €
- COMITE DES FETES.....	200,00 €
- RESTOS DU CŒUR.....	100,00 €
- HANDISPORT.....	100,00 €
- COUP DE THEATRE.....	200,00 €
- LOCOMOTIVE.....	200,00 €
- SOU DES ECOLES (subvention classe de mer).....	1.500,00 €

Adopté par 16 voix pour et 4 abstentions

PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT 2018

Un budget total de 24.000 € est voté pour les organismes de regroupement auxquels la Commune adhère :

- Parc des Bauges.....	2.200,00 €
- Relais assistants maternels.....	1.900,00 €
- Association de Communes Enfance et Jeunesse	8.840,00 €
- SDES.....	50,00 €

Adopté à l'unanimité

ADHESIONS 2018

Un budget total de 1.000 € est voté pour les diverses adhésions :

- AGATE.....	300,00 €
- Association des Maires de France.....	180,00 €
- Association des Maires Ruraux de Savoie.....	95,00 €
- Association des Maires de l'Arrondissement de Chambéry.....	130,00 €
- Communes forestières	101,00 €
- France Bois Forêt	70,00 €

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX ANNUELS ONF 2018

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale pour l'année 2018. Il présente le programme d'actions proposé par l'ONF et les devis pour les travaux suivants :

- * TRAVAUX DE MAINTENANCE 1.679,95 € HT
- Entretien du périmètre (peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères)

- * TRAVAUX SYLVICOLES 2.982,00 € HT
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle résineuse avec maintien du gainage)

Adopté à l'unanimité

TARIFS CANTINE GARDERIE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la nécessité de renforcer le personnel pour faire face à l'augmentation de la fréquentation. Il explique également que le budget de la cantine et de la garderie a été déficitaire de plus de 20.000 € en 2017 ; il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs et de modifier les tranches liées au quotient familial en créant un 6^{ème} tarif.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

<u>Tarifs</u>	<u>Cantine</u>	<u>Garderie</u>
- Tarif 1 : QF inférieur à 544 €	4,05 € le repas	1,22 € la demi-heure
- Tarif 2 : QF de 545 € à 762 €	4,30 € le repas	1,35 € la demi-heure
- Tarif 3 : QF de 763 € à 1000 €	4,62 € le repas	1,50 € la demi-heure
- Tarif 4 : QF de 1001 € à 1200 €	4,96 € le repas	1,62 € la demi-heure
- Tarif 5 : QF de 1201 € à 1500 €	5,29 € le repas	1,75 € la demi-heure
- Tarif 6 : QF supérieur à 1500 €	5,62 € le repas	1,84 € la demi-heure

Adopté par 18 voix pour et 2 abstentions

VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à

2.572.662 € pour la section d'investissement

1.901.966 € pour la section de fonctionnement

Monsieur le Maire fait remarquer que la situation financière de la Commune est bonne grâce notamment au désendettement important engagé depuis plusieurs années, à une rigueur dans la gestion financière et à la faible baisse des dotations suite à la fusion de nos communes.

Les principales dépenses d'investissement prévues, d'un montant d'environ 1.900.000 €, sont :

- Parc de jeux école maternelle
- Accessibilité école primaire
- Modification salle des fêtes
- Réfection Route des Huguets
- Aménagement du carrefour de la Cure
- Construction du bâtiment regroupant les services techniques et la Mairie
- Amélioration de la desserte forestière
- Panneaux d'affichage du plan des rues du village
- Réfection ancien secrétariat de Mairie
- Matériel de voirie (achat d'une épareuse et changement de la pelle mécanique)

Adopté à l'unanimité

BAIL APPARTEMENT ROUTE DE CORNAT

Monsieur le Maire informe les Conseillers du départ de Monsieur et Madame Georges ALONSO, qui louaient le T3 communal, situé au 1er étage du bâtiment de l'ancienne Mairie, 110, Route de Cornat. Monsieur Jean-Baptiste TIAIBA souhaite louer cet appartement, à compter du 1^{er} Mai 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail pour un loyer mensuel de 589 €.

Adopté à l'unanimité

CHARGES ANNUELLES APPARTEMENTS ROUTE DE CORNAT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les locataires des appartements communaux situés 110, Route de Cornat sont redevables de charges annuelles.

Pour 2017, le montant s'élève à 231,99 € par appartement, soit 136,24 € pour l'entretien annuel des chaudières et 95,75 € pour le ramassage des ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND LAC

Monsieur le Maire rappelle la fusion, au 1^{er} Janvier 2017, de la communauté de communes de Chautagne, de la communauté de communes du Canton d'Albens et de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016.

Il indique à l'assemblée que le conseil communautaire de Grand Lac a délibéré le 15 Mars 2018 afin de proposer une modification des statuts de la communauté d'agglomération, dans le but :

- de clarifier la lecture des statuts et des compétences en regroupant les statuts des trois anciennes communautés en un seul document,

- de mettre en cohérence les statuts de Grand Lac avec ceux du CISALB, qui obtiendra prochainement la labellisation d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et se verra confier, par délégation, la compétence GEMAPI, et par transfert, les compétences relatives :
 - à la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques,
 - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.

- de clarifier les compétences touristiques et agricoles de la communauté d'agglomération.

Adopté par 17 voix pour, 2 oppositions et 1 abstention



QUESTIONS DIVERSES

Avancement PLUI

Une réunion publique organisée par Grand Lac aura lieu à la salle des fêtes de SAINT-OFFENGE le 24 Mai 2018, à 20h30, pour présenter les grandes lignes du PLUI.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le détail des OAP (Opérations d'Aménagement Prioritaires) élaboré par la commission urbanisme et la commission Plan Paysage. Il présente également la liste des emplacements réservés qui seront incorporés au PLUI. Le Conseil Municipal valide cette liste.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Avril, Mai, Juin 2002 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**Fait à Saint-Offenge,
le 11 Avril 2018**

**Bernard GELLOZ,
Maire.**

